

Ouverture des Inscriptions début Juillet - Clôture des inscriptions par la poste le 31 Août.

Renseignements à partir de Juillet au 06.14.76.32.54 de 9h à 20h

NOM : PRENOM :

CP-Ville : N° de téléphone :

A retourner obligatoirement à partir de début Juillet à Comité des Fêtes de Noyal Chatillon sur Seiche – 7 Allée des Bouvreuils 35230 NOYAL CHATILLON sur SEICHE, avec une enveloppe timbrée à votre adresse (pour le retour du coupon), accompagnée de votre règlement libellé au nom du Comité des Fêtes.

REGLEMENT DE LA BRADERIE 2025

Aucun remboursement ne pourra être effectué, y compris en cas d'annulation due à la météo.

Les bradeurs s'installent le dimanche matin à partir de **7h00** jusqu'à **8h30**. A **9h00** tous **les véhicules des bradeurs** devront avoir **quitté l'espace braderie**. Parking gratuit pour les bradeurs.

Les visiteurs peuvent accéder à la braderie à partir de **9h00** jusqu'à **17h30**. A Partir de **18h00** l'entrée des véhicules des bradeurs sera autorisée.

Les Comité des Fêtes n'est pas responsable des vols à l'intérieur des véhicules stationnés sur les parkings mis à disposition par les organisateurs. La circulation des véhicules est interdite sur le terrain de la braderie aux heures spécifiées ci-dessus et par l'arrêté municipal. Le stationnement sur les parkings mis à disposition est sous l'entière responsabilité des propriétaires des véhicules.

En cas de marchandises volées ou contrefaites proposées à la vente par les bradeurs ou en cas d'accident sur les manèges présents sur le site, la responsabilité des organisateurs ne peut être engagée.

Les conditions : La braderie est réservée aux **particuliers** (sauf aux professionnels des métiers de bouche ou de loisirs acceptés par les organisateurs et autorisés par la mairie à occuper le domaine public. Les personnes ne respectant pas ces critères pourront être verbalisés par la police municipale.



Laisser votre emplacement propre à la fin de la braderie.
Obligation de remporter vos objets invendus.



La Présidente du Comité des Fêtes.

Réservé au Comité des Fêtes

Emplacements N° :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

CP – Ville :

Téléphone :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Nombre d'emplacement(s) X 6€ soit€

Chèque Espèces

Nombre maximum de véhicules : (1 véhicule maximum par emplacement, remorque non comptée).

Déclaration sur l'honneur :

- **Je déclare ne pas être commerçant**, ne vendre que des objets personnels (article L320-2 du code de commerce).
- **Je déclare ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature** au cours de l'année civile (article L321-9 du code pénal).
- **Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement de la Braderie** qui m'a été remis.
- **Je m'engage à laisser mon emplacement propre**, et **à remporter mes objets invendus** à l'issue de la Braderie.

Date et signature du demandeur :

Empty box for date and signature of the applicant.